

Conseil des commissaires

Session du 8 novembre 2005

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 8 novembre 2005, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Liz S.-Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

*Ouverture de la session
et constatation des
présences*

Sont présents, présentes, outre la présidente, M^{me} Liz S.-Gagné :

Les commissaires :

M ^{mes}	Jacqueline Asselin	MM.	Jean-Claude Basque
	Sylvie Belzile		Rino Beaulieu
	Lise Blackburn		Évens Clauveau
	Hélène De Champlain		Omer Deschesnes
	Sonia Desgagné		Magella Desmeules
	Diane Durand		Michel Girard
	Ruth Gagnon		Charles Lavoie
	Diane Gauthier		Bernard Villeneuve
	Madeleine Jean		
	Diane Perron		
	Diane Tremblay		

Commissaires parents :

M ^{me}	France Gagné	M.	Jean-Marc Girard
-----------------	--------------	----	------------------

*Sont également
présents-tes :*

M ^{me}	Christine Tremblay, directrice générale adjointe
MM.	Michel Cloutier, secrétaire général
	Claude Dauphinais, directeur général
	Yvon Pelletier, directeur général adjoint

Absence motivée :

M.	Antonin Simard
----	----------------

CC-2005-360

Ordre du jour

**Il est proposé par M. Jean-Marc Girard
et résolu :**

Que l'ordre du jour de la présente session soit accepté.

ADOPTÉE

CC-2005-361

*Procès-verbal du 25
octobre 2005*

**Il est proposé par M. Magella Desmeules
et résolu :**

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le 25 octobre 2005 en y indiquant l'absence motivée de monsieur Michel Girard.

ADOPTÉE

Sous la rubrique «Parole au public», monsieur Simon Coutu, président du conseil d'établissement de l'école Antoine-de-Saint-Exupéry, interpelle les membres du Conseil des commissaires à la suite du dépôt du rapport d'étape du comité sur la vocation des écoles où il est recommandé de procéder à des consultations sur l'éventuelle fermeture de l'école Antoine-de-Saint-Exupéry.

Monsieur Coutu énumère comme motifs justifiant la non fermeture de l'école la quantité des services offerts, la vie communautaire, la réussite et l'épanouissement des élèves, l'implication des parents et la situation de l'école comme étant la dernière école du centre-ville. Il demande aux membres du Conseil de tenir compte de ces raisons dans leur étude de la situation.

Madame la Présidente prend bonne note, au nom des membres du Conseil, des commentaires des membres du Conseil d'établissement et rappelle qu'une démarche de consultation aura lieu du 9 novembre 2005 au 10 janvier 2006.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 477.10 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité d'évaluation des ressources didactiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (ci-après appelé le « Comité ») a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative aux manuels scolaires, au matériel didactique et aux catégories de matériel didactique;

ATTENDU que depuis quelques années, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ne communique plus aux commissions scolaires la cote d'appréciation attribuée par le Comité aux ressources didactiques qu'il approuve;

ATTENDU que les commissions scolaires ne disposent pas des ressources nécessaires leur permettant de procéder à une évaluation des ressources didactiques de la même ampleur que celle effectuée par le Comité;

ATTENDU qu'il est primordial que les commissions scolaires disposent de toute l'information disponible leur permettant de faire les meilleurs choix possibles pour leurs élèves et le personnel enseignant;

ATTENDU que l'acquisition des ressources didactiques représente des coûts très importants pour les commissions scolaires et qu'elles doivent utiliser leurs ressources judicieusement;

ATTENDU la recommandation du Comité des Services éducatifs/jeunes;

**Il est proposé par M. Charles Lavoie
et résolu :**

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport que soient fournis aux commissions scolaires les renseignements pertinents dont il dispose concernant la qualité et les caractéristiques des manuels et du matériel approuvé par le Comité, incluant la cote d'appréciation (ou son équivalent) attribuée à chacune des ressources approuvées, afin de permettre aux commissions scolaires de prendre des décisions éclairées lorsqu'elles procèdent au choix des ressources didactiques qui seront utilisées par les élèves et les enseignants; et d'acheminer cette résolution à l'ensemble des Commissions scolaires.

ADOPTÉE

CC-2005-364

*Demande au MELS /
Allocations / Manuels
scolaires*

ATTENDU la complexité de gérer l'allocation concernant les manuels scolaires au primaire au montant de 859 763,66\$ (premier et deuxième cycle) puisque celle-ci se rapporte au budget des investissements, que celle-ci s'étend sur une longue période de temps et que celle-ci est allouée séparément pour les premier, deuxième cycle et le troisième cycle du primaire ;

ATTENDU que la partie de l'allocation concernant les premier et deuxième cycles a été fermée au 30 juin 2005 ;

ATTENDU qu'il a été impossible de dépenser complètement l'allocation concernant les premier et deuxième cycles pour un montant de 186 834,33\$ en raison :

1. du changement de pratique imposé par le renouveau pédagogique chez les enseignantes et les enseignants;
2. de la disponibilité parfois tardive du matériel approuvé;
3. de la nécessité pour les enseignantes et les enseignants de procéder à l'évaluation du matériel avant d'arrêter des choix définitifs d'achats.

ATTENDU les besoins très importants signifiés concernant le troisième cycle du primaire;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation du loisir et du sport (MELS) de transférer ce solde non dépensé de 186 834,33\$ en 2005-2006 pour le troisième cycle du primaire et de transmettre copie de la présente à toutes les commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE

CC-2005-365

*Demande de permis /
Possession et utilisation
d'armes à feu*

ATTENDU que le Centre de formation professionnelle La Baie est autorisé par le MELS à offrir le programme «Protection et exploitation de territoires fauniques» (PETF);

ATTENDU que le programme PETF comporte un module sur l'utilisation d'armes de chasse;

ATTENDU la volonté du centre de formation professionnelle de développer chez ses élèves, avec un maximum de sécurité, les compétences relatives à l'utilisation des armes à feu;

ATTENDU l'intention du CFP La Baie d'acquérir environ 12 carabines à air comprimé pour permettre l'atteinte de ces compétences et que ces carabines seront entreposées sous clé au magasin scolaire du centre;

ATTENDU que la Sûreté du Québec exige un permis pour la possession et l'utilisation de toute arme à feu incluant les carabines à air comprimé;

ATTENDU que pour obtenir ce permis, le Centre de formation professionnelle La Baie doit détenir une autorisation du Conseil des commissaires.

Il est proposé par M. Omer Deschesnes

et résolu :

D'AUTORISER le directeur du Centre de formation professionnelle La Baie, à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Sûreté du Québec afin d'obtenir un permis de possession et d'utilisation d'armes à feu en vue d'acquérir environ 12 carabines à air comprimé pour l'enseignement du module utilisation d'armes à feu du programme «*Protection et exploitation de territoires fauniques*».

ADOPTÉE

CC-2005-366

Acceptation / Dépôt de documents de consultation / Vocation des écoles

ATTENDU le mandat confié au Comité de vocation des écoles lors de la réunion du Conseil des commissaires tenue le 28 septembre 2004 par la résolution CC-2004-289;

ATTENDU que le Comité de vocation des écoles a déposé un rapport d'étape lors de la réunion informelle du Conseil des commissaires tenue le 18 octobre 2005;

ATTENDU que le Conseil des commissaires a adopté le rapport d'étape du Comité de vocation des écoles lors de la séance du 25 octobre 2005 et a mandaté ledit comité afin qu'il poursuive ses travaux par la résolution CC-2005-344;

**Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain
et résolu :**

D'ACCEPTER le document de consultation présenté par le Comité de vocation des écoles tel que préparé et corrigé et de mandater le comité afin qu'il procède aux consultations auprès des groupes concernés et ce, selon l'échéancier proposé.

ADOPTÉE

CC-2005-367

Arrérages / Taxes scolaires 2005-2006

CONSIDÉRANT les articles 339 et 340 de la Loi sur l'instruction publique, à l'effet de dresser et de faire approuver par le Conseil des commissaires un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires;

CONSIDÉRANT que cet état a été dressé par la direction du service des ressources financières et qu'il est disponible pour toute information;

CONSIDÉRANT que cet état montre que 692 propriétaires ont des arrérages de taxes pour les deuxième et troisième années consécutives pour un montant de 85 056,46\$ en date du 1^{er} novembre 2005 ;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

D'APPROUVER la liste des propriétaires ayant des arrérages de taxes scolaires en date du 1^{er} novembre 2005 et de mandater le directeur du service des ressources financières et du service de l'informatique afin qu'il procède à la perception de ces taxes qui restent dues, en collaboration s'il y a lieu, avec la MRC du Fjord-du-Saguenay et les municipalités concernées.

ADOPTÉE

CC-2005-368

Achat de photocopieurs usagés

ATTENDU l'article 6.3 de la politique de la Commission scolaire sur l'approvisionnement en biens et services;

ATTENDU le prix soumis et l'état des photocopieurs proposés;

ATTENDU que le prix d'achat de deux photocopieurs neufs de même type serait de 26 766,98\$;

ATTENDU la recommandation positive du Comité du service des ressources matérielles;

Il est proposé par M. Michel Girard et résolu :

D'ENTÉRINER l'achat de deux photocopieurs numériques usagés de marque Canon, modèle Image Runner 5000 pour le Centre administratif de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à Blackburn & Blackburn, pour un montant de 16 092 00\$ toutes taxes incluses, payé à même le budget d'investissement et ce, conformément à l'article 6.3 de la politique d'approvisionnement en biens et services.

ADOPTÉE

CC-2005-369

Déneigement / Écoles St-Félix, Du Vallon et Ste-Rose

ATTENDU les échanges de services déjà réalisés dans ces municipalités;

ATTENDU le peu de temps pour réaliser une entente de partenariat avec les municipalités concernées;

ATTENDU la recommandation positive du Comité du service des ressources matérielles;

Il est proposé par M^{me} Jacqueline Asselin et résolu :

D'ACCORDER les contrats de déneigement pour les années 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 aux plus bas soumissionnaires conformes, soit :

- Pour l'école St-Félix à Gaston Potvin Ltée (seul soumissionnaire) pour un montant de 9 869,15\$ toutes taxes incluses (pour 3 ans)
Coût du contrat de l'année antérieure : 2 530,56\$ (1 an);
- Pour l'école Ste-Rose à Miztôt (Marco Tremblay) (seul soumissionnaire) pour un montant de 17 253, 75\$ toutes taxes incluses (pour 3 ans)
Coût du contrat de l'année antérieure : 5 176,12\$ (1 an);
- Pour l'école Du Vallon à Yves Houde (seul soumissionnaire) pour un montant de 8 626,87\$ toutes taxes incluses (pour 3 ans)
Coût du contrat de l'année antérieure : 2 645,47\$ (1 an), et ;

DE DÉLÉGUER la présidente, Mme Liz S. Gagné et le directeur général, M. Claude Dauphinais pour signer les contrats.

ADOPTÉE

CC-2005-370

Modifications / Plan d'effectifs / E.H.D.A.A.

ATTENDU le plan d'effectif EHDAA adopté au Conseil des Commissaires du 14 juin 2005 ;

ATTENDU que ledit plan d'effectif est demeuré ouvert de manière à pouvoir y apporter d'éventuelles modifications ;

ATTENDU les besoins exprimés par la direction de l'établissement concernée;

ATTENDU le financement de ce poste par des budgets écoles;

**Il est proposé par M. Bernard Villeneuve
et résolu :**

DE PROCÉDER à la création d'un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée à raison de 10 heures par semaine à l'école Ste-Bernadette.

ADOPTÉE

CC-2005-371

*Modifications / Plan
d'effectifs / Soutien
administratif*

ATTENDU le plan d'effectif du personnel de soutien, autre que E.H.D.A.A. et service de garde adopté au Conseil des Commissaires du 10 mai 2005 ;

ATTENDU que ledit plan d'effectif est demeuré ouvert de manière à pouvoir y apporter d'éventuelles modifications ;

ATTENDU la récurrence des besoins au niveau des interventions en prévention des toxicomanies pour les deux sites constituant l'école secondaire l'Odyssée ;

ATTENDU les obligations conventionnelles découlant de la récurrence des surcroîts de travail ainsi générés ;

ATTENDU le financement de ces postes par des budgets écoles.

**Il est proposé par M^{me} Diane Tremblay
et résolu :**

DE PROCÉDER à la création d'un poste de technicien(ne) en travail social à raison de 15 heures par semaine à l'école l'Odyssée / Lafontaine ;

DE PROCÉDER à la création d'un poste de technicien(ne) en travail social à raison de 25 heures par semaine à l'école l'Odyssée / Dominique-Racine.

ADOPTÉE

CC-2005-372

*Demande de
reclassement / Cadres*

ATTENDU qu'en décembre 2001, le MELS modifiait le règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires et ajoutait le titre de directeur adjoint des services au plan de classification des cadres de service (D3);

ATTENDU que cette modification est entrée en vigueur en janvier 2002;

ATTENDU qu'à l'été 2002, le MELS annonçait un vaste chantier visant l'évaluation de tous les emplois de gestionnaires et procédait à un envoi massif de questionnaires d'analyse des emplois d'encadrement;

ATTENDU qu'en octobre 2002, des cadres de la Commission scolaire adressaient au directeur général une demande de reclassement afin d'être reconnus «directeur adjoint de service» au sens de la modification faite par le MELS en janvier 2002;

ATTENDU que ces demandes étaient jugé prématurées par la direction générale compte tenu que l'analyse des emplois du personnel d'encadrement à l'aide de la méthode Hay (méthode d'évaluation des emplois utilisée dans le dossier de l'équité salariale) était en cours et que les cadres justifiaient leur demande à l'aide du même formulaire d'analyse;

ATTENDU qu'il avait été convenu avec l'Association des cadres de reporter l'analyse des demandes à la date où le MELS fera connaître les résultats des travaux d'évaluation des emplois du personnel d'encadrement;

ATTENDU que, de ces travaux d'évaluation et des négociations entre le MELS et les Associations de cadres, il en est résulté deux (2) décrets, l'un adopté en juin 2004 établissant un nouveau plan de classification dont l'entrée en vigueur a été fixée en juillet 2005 et l'autre adopté en juin 2005 établissant les règles d'intégration dans le nouveau plan de classification;

ATTENDU que le nouveau plan de classification a généré beaucoup d'insatisfaction quant aux résultats sur certains points, entre autres, des classements inadéquats, des réductions du maximum de l'échelle et quant aux délais d'implantation;

ATTENDU que, lors du comité de relations professionnelles avec l'Association des cadres scolaire (ACSQ - Section des Rives-du-Saguenay) tenu le 11 avril 2005, l'Association des cadres a signifié à la Commission scolaire son intention de déposer des demandes additionnelles de reclassement au nom de ses membres; demandes qui s'ajoutaient à celles déposées en 2002, le tout dans le cadre du nouveau plan de classification décrété par le MELS;

ATTENDU que la direction générale a effectivement reçu, le 18 mai 2005, huit (8) demandes, dont cinq (5) nouvelles, de la part de cadres et gérants à l'effet de revoir leur classement au sein de la structure organisationnelle;

ATTENDU qu'un mandat a été confié à la firme Léopold Larouche Conseil, spécialistes en analyse d'emploi et rémunération, afin d'objectiver le processus d'analyse de ces demandes et recueillir auprès des gestionnaires concernés les informations nécessaires, analyser chacun des postes en tenant compte des éléments contenus dans les questionnaires d'analyse des emplois d'encadrement, dans les descriptions des emplois génériques et dans le règlement sur les conditions d'emploi et produire, au regard de chacun des gestionnaires concernés, une recommandation;

ATTENDU les recommandations déposées à la direction générale le 17 octobre 2005 par la firme Léopold Larouche Conseil.

**Il est proposé par M. Évens Clauveau
et résolu :**

D'ACCEPTER la recommandation à l'effet que le poste de coordonnateur au service des ressources humaines, occupé par monsieur Germain Gravel, soit reclassé à directeur adjoint de service aux ressources humaines; la date de prise d'effet de ce reclassement

est rétroactive au 9 janvier 2002. Ce poste de directeur adjoint est toutefois aboli à la date de départ à la retraite de Monsieur Gravel;

D'ACCEPTER la recommandation à l'effet que le poste de régisseur de l'équipement au service des ressources matérielles, occupé par monsieur Martin Deschênes, soit reclassé à coordonnateur au service des ressources matérielles en tenant compte du retour de consultation faite auprès de l'Association des cadres, le tout en vertu de l'article 7 du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires. La date de prise d'effet de ce reclassement est rétroactive au 18 mai 2005.

ADOPTÉE

CC-2005-373

Rapport de la présidente

Madame la Présidente résume certaines représentations ou interventions qu'elle a faites au cours des derniers jours :

- ▣ **Le 25 octobre :**
 - ★ Participation à la rencontre de la Conférence régionale des élus.
- ▣ **Le 31 octobre :**
 - ★ Rencontre avec le directeur général sur différents dossiers.
- ▣ **Le 1^{er} novembre :**
 - ★ Participation à la conférence de presse de la Conférence régionale des élus, à Jonquière.
- ▣ **Le 3 novembre :**
 - ★ Participation à la Fête de Reconnaissance des employés au Vieux-Théâtre à la Baie.

CC-2005-374

*Comité de services /
Rapports*

Les membres du Conseil ont l'occasion d'obtenir des informations supplémentaires quant aux divers sujets traités lors de la réunion du comité de service des ressources humaines tenue le 7 septembre dernier ainsi que de la réunion du comité des services éducatifs jeunes tenue le 4 octobre 2005.

CC-2005-375

Mesures d'urgence

En réponse à une question soulevée par monsieur Jean-Marc Girard, le directeur général donne l'état du dossier «Mesures d'urgence» et mentionne que les directions d'établissement ont déjà reçu une pochette d'information qui précise, entre autres, l'ensemble des moyens applicables dans leur milieu école.

CC-2005-376

*Garderie Notre-Dame et
Des Jolis-Prés*

Madame Ruth Gagnon s'informe de la possibilité d'obtenir les services d'un traiteur qui fournirait, dès 12 h 00, un repas chaud aux élèves du service de garde des écoles Notre-Dame et Des Jolis-Prés. Monsieur Charles-Édouard Gagnon vérifiera la possibilité de répondre à cette demande et on reviendra sur cette question.

CC-2005-377

*Remerciements de la
Présidente du Comité de
parents*

Madame France Gagné, présidente du Comité de parents et commissaire parent, tient à remercier la Présidente, les membres du Conseil des commissaires, la direction générale, le secrétaire général, monsieur Michel Cloutier, et les directions de service pour leur support tout au long de ses années d'implication à la cause de

l'éducation.

Madame la Présidente remercie, au nom des membres du Conseil des commissaires, Madame Gagné pour son engagement continu et remarqué pendant toutes ces années et lui souhaite bon succès pour ses activités futures.

CC-2005-378

Olympiades 2005-2006

Monsieur Yvon Pelletier dépose une lettre du Syndicat de l'Enseignement du Saguenay (CSQ) au regard du boycott par les enseignants de toute activité de promotion y incluant les Olympiades de la formation professionnelle 2005-2006 ainsi que le Salon de la formation professionnelle.

CC-2005-379

Communiqué n° 18 du CPNCF

Une copie du n° 18 du bulletin CPNCF-Négo, est remise aux membres du Conseil.

Sur ce, la présente session du Conseil se termine

La présidente

Le secrétaire général